

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 409

8 juin 2000

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------------|--|--------------|
| A.H. Immobilier S.A., Luxembourg | page 19610 | Investomec S.A., Luxembourg | 19591 |
| A.I.P. Express, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 19614 | Kirin, S.à r.l., Luxembourg | 19592 |
| Brasserie Dounas, S.à r.l., Leudelange | 19625 | Liferar S.A., Luxembourg | 19597 |
| Brasserie-Restaurant Ancora de Oro, S.à r.l., Luxembourg | 19631 | Lifercar S.A., Luxembourg | 19596 |
| Da Silva Frères, S.à r.l., Pétange | 19586 | Liferla S.A., Luxembourg | 19598 |
| Design Deco Pub S.A., Livange | 19630 | Logrillo, S.à r.l., Luxembourg | 19595 |
| DLL Transports S.A., Luxembourg | 19586 | Lux-Diffusion S.A., Luxembourg | 19603 |
| Dolce Vita, S.à r.l., Mondorf-les-Bains | 19587 | Lyslin S.A., Luxembourg | 19610 |
| Domifiduc, S.à r.l., Luxembourg | 19587 | Mait International S.A. Holding, Luxembg | 19602, 19603 |
| Dufont, S.à r.l., Luxembourg | 19587 | Mannesmann Finanz-Holding S.A., Luxembourg | 19612 |
| Ed'Images, S.à r.l., Leudelange | 19587 | M.D.C., S.à r.l., Luxembourg | 19599 |
| Empire, S.à r.l., Luxembourg | 19587 | Merritt Equitilux S.A., Luxembourg | 19602 |
| (L)'Entrecôte Café de Paris, S.à r.l., Luxembourg | 19594 | Metalworking and Finance Group International S.A., Luxembourg | 19602 |
| Etangs de Preizerdaul, S.à r.l., Strassen | 19623 | Middle East Participations S.A., Luxembourg | 19598 |
| Eucico S.A.H., Luxembourg | 19588 | Milk Bar Lo Smeraldo, S.à r.l., Luxembourg | 19607 |
| Euro.I S.A., Luxembourg | 19588 | Montelux Investments & Finance S.A., Luxembourg | 19603 |
| Fiam S.A., Luxembourg | 19588 | Monticello Properties S.A., Luxembourg | 19619, 19620 |
| Filtra S.A., Luxembourg | 19586 | Nouveau Mélusina, S.à r.l., Luxembourg | 19619 |
| Fimaco S.A., Luxembourg | 19589 | Olex S.A., Luxembourg | 19599, 19601 |
| Finance & Investment Holding S.A., Luxembourg | 19589 | Our Immo S.A., Senningerberg | 19629 |
| Financière Dilmun S.A., Luxembourg | 19615 | Paneton Holding S.A., Luxembourg | 19599 |
| Financière Pétrusse S.A., Luxembourg | 19591 | Pashmin'Art S.A., Luxembourg | 19607, 19609 |
| Financière San Francisco S.A., Luxembourg | 19592 | Pelican Investments S.A., Luxembourg | 19598 |
| Fintiles Investment S.A., Luxembourg | 19592 | Photo Flash, S.à r.l., Luxembourg | 19620 |
| (La) Flandre de Participation S.A., Luxembourg | 19593 | Pinatubo S.A., Luxembourg | 19601 |
| FLIE-Financière Luxembourgeoise Investissements Etrangers S.A., Luxembourg | 19593 | Plastiche S.A., Luxembourg | 19626 |
| Fuga S.A.H., Luxembourg | 19593 | Pointe Allègre Investissements S.A., Luxembourg | 19628 |
| Fuscine Holding S.A., Luxembourg | 19589 | Premier Cru S.A., Luxembourg | 19597 |
| Gennaio Investment S.A., Luxembourg | 19591 | Printronix Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 19629 |
| Gestcalco S.A.H., Luxembourg | 19594 | Procimbria Finance Luxembourg S.A., Luxembourg | 19626 |
| Gianfi 911 Holding S.A. | 19592 | Profirent S.A., Luxembourg | 19630 |
| Gizmo Holding S.A., Luxembourg | 19586 | Profitrust S.A., Luxembourg | 19613 |
| Glibro Holding S.A., Luxembourg | 19593 | Quadrex Group International S.A., Luxembourg | 19629 |
| Harmodio S.A., Luxembourg | 19591 | Rania Holdings S.A., Luxembourg | 19629 |
| Hathor S.A., Luxembourg | 19594 | (Les) Résidences S.A., Senningerberg | 19597 |
| Hay Host, S.à r.l., Luxembourg | 19590 | Restaurant Pizzeria La Bella Vita, S.à r.l., Weiler-La-Tour | 19612 |
| Hellaby S.A., Luxembourg | 19594 | Rio, S.à r.l., Luxembourg | 19632 |
| Helvestate S.A., Luxembourg | 19595 | Rodenber S.A. Holding, Luxembourg | 19632 |
| Holivest S.A., Luxembourg | 19595 | Romanée Conte S.A., Luxembourg | 19620 |
| H.O.M.E. Holding S.A., Luxembourg | 19596 | Royal First Holding S.A., Luxembourg | 19621 |
| Idea Desk Luxembourg S.A., Luxembourg | 19596 | ShanghaiLux Entreprise, S.à r.l., Septfontaines | 19627 |
| Iena Luxembourg S.A., Luxembourg | 19590 | Sotad Participations S.A., Luxembourg | 19630 |
| Imm. Lux S.A., Luxembourg | 19595 | Surrincane Holdings S.A., Luxembourg | 19620 |
| Immobilière Building S.A., Luxembourg | 19587, 19588 | Tecanox S.A.H., Luxembourg | 19622, 19623 |
| Indican Holding S.A., Luxembourg | 19590 | Tecnimont Holding Luxembourg S.A., Luxbg | 19613, 19614 |
| ING International Currency Management Fund, Sicav, Strassen | 19589 | TRINCO, Transcontinental Investment Corporation S.A., Luxembourg | 19624, 19625 |
| Inovajean, S.à r.l., Rodange | 19590 | Vinaluc S.A., Luxembourg | 19621 |
| Interas S.A.H., Luxembourg | 19590 | | |

GIZMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.650.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

GIZMO HOLDING S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(14065/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

GIZMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.650.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 septembre 1999

- est nommé Administrateur supplémentaire Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant au 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme
GIZMO HOLDING S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14066/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

DA SILVA FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 33, rue de Longwy.
R. C. Luxembourg B 15.571.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES DE BONNEVOIE S.A.
Signature

(14014/810/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

DLL TRANSPORTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1640 Luxembourg, 12, rue Charles Gounod.
R. C. Luxembourg B 68.007.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE FIDUCIAIRE S.A.
Signature

(14015/810/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

FILTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.160.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

FILTRA S.A.
Signature
Administrateur-Délégué

(14054/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

19587

DOLCE VITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 4, avenue Dr Klein.
R. C. Luxembourg B 33.809.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(14016/810/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

DOMIFIDUC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 21.638.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(14017/810/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

DUFONT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 5A, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 57.847.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES DE BONNEVOIE S.A.

Signature

(14018/810/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

ED'IMAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3347 Leudelage, 19, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 27.510.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES DE BONNEVOIE S.A.

Signature

(14020/810/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

EMPIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 34, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 24.960.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(14024/810/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

IMMOBILIERE BUILDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.484.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 février 2000, vol. 534, fol. 24, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(14079/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

IMMOBILIERE BUILDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.484.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 1^{er} juin 1999 que:

* L'assemblée est informée du changement de statut juridique du commissaire aux comptes qui de société civile MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION est devenu Société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION, S.à r.l.

* L'assemblée nomme nouveau commissaire aux comptes la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., dont le mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2002.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2000, vol. 534, fol. 24, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14078/677/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

EUCICO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 29.854.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 février 2000

- Suite à la démission de Madame Yolande Johanns, Madame Françoise Simon, employée privée, demeurant au 22, C. Aischdall, L-8480 Eischen a été cooptée Administrateur en son remplacement. Elle terminera le mandat de son prédécesseur venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme

EUCICO S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14025/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

EURO.I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.392.

L'Assemblée générale ordinaire du 25 juin 1999 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., Commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata, démissionnaire.

Cette même assemblée a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Edward Bruin en remplacement de Monsieur Vincenzo Arnó.

Luxembourg, le 3 mars 2000.

Pour EURO.I S.A.

CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 43, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14027/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

FIAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.710.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 28 janvier 2000

Suite à la démission de Monsieur Giancarlo Cervino, Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., 20, rue Woiwer, L-4687 Differdange, a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme

FIAM S.A.

Signature

Administrateur

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 91, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14033/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

19589

FIMACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.011.

—
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 septembre 1999

Présents: Monsieur Luc Demaré, administrateur,
Mademoiselle Michelle Fetler, administrateur.

Ordre du jour:

Remplacement de Monsieur Philippe Gonne, démissionnaire.

Résolution unique

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Philippe Gonne de son poste d'administrateur.
Le Conseil coopte en remplacement Monsieur Pierre Dochen. Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de ratifier la cooptation de Monsieur Pierre Dochen en tant qu'administrateur.

L. Demaré M. Fetler
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 533, fol. 2, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14038/660/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

FINANCE & INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 14.094.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 1^{er} septembre 1999, lors de l'Assemblée Générale de la société

- La démission de DAWOUD & CO. en tant que commissaire aux comptes de la société a été acceptée. M. H. Monla, Certified Public Accountant, demeurant à Beirut, Immeuble Al-Mona, 6th Floor a été nommé commissaire aux comptes en son remplacement. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour publication et réquisition
FINANCE & INVESTMENT HOLDING S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2000, vol. 534, fol. 39, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14039/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

**ING INTERNATIONAL CURRENCY MANAGEMENT FUND, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

—
Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2000.

Signatures.

(14081/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

FUSCINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.554.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 février 1999

- la cooptation de la société FINIM LIMITED, Jersey, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Claude Hermes, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme
FUSCINE HOLDING S.A.
Signature Signatures
Administrateur Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14057/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

INOVAJEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 545, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 23.893.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES DE BONNEVOIE S.A.

Signature

(14082/810/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

INDICAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.882.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

INDICAN HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(14080/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

INTERAS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.920.

Extract of the resolution taken at the Annual General Meeting held on October 18th, 1999

- Mr Alain Renard, employé privé, 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm be elected as an additional Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2000.

Certified true extract

INTERAS S.A.

Signature

Signature

Director

Director

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14083/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

IENA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 60.085.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 44, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IENA LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(14076/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

HAY HOST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 35, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 40.247.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES DE BONNEVOIE S.A.

Signature

(14070/810/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

19591

INVESTOMEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyer.
R. C. Luxembourg B 44.235.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} mars 2000

La démission de Monsieur Yoannis Malevitis de son poste d'administrateur est acceptée et décharge lui est donnée. Madame Rosa Linda Croci, commercialista, née à Varese le 16 février 1951 et résidant à Novara, 39, Via Crespi, est nommée nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2000.

Pour extrait sincère et conforme
INVESTOMEK S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 44, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14089/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

FINANCIERE PETRUSSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.786.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 2 août 1999

Présents: Monsieur Luc Demaré, administrateur,
Mademoiselle Michelle Fetler, administrateur.

Ordre du jour:

Remplacement de Monsieur Philippe Gonne, démissionnaire.

Résolution unique

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Philippe Gonne de son poste d'administrateur. Le Conseil coopte en remplacement Monsieur Pierre Dochen. Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de ratifier la cooptation de Monsieur Pierre Dochen en tant qu'administrateur.

L. Demaré M. Fetler
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1999, vol. 530, fol. 85, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14040/660/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

HARMODIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.394.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mars 2000.

HARMODIO S.A.
Signature
Administrateur-Délégué

(14068/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

GENNAIO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.057.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 février 2000

- Suite à la démission de Madame Yolande Johanns, Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant au 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme
GENNAIO INVESTMENT S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14062/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

19592

FINANCIERE SAN FRANCISCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 32.287.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 2 août 1999

Présents: Monsieur Luc Demaré, administrateur,
Mademoiselle Michelle Fetler, administrateur.

Ordre du jour:

Remplacement de Monsieur Philippe Gonne, démissionnaire.

Résolution unique

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Philippe Gonne de son poste d'administrateur. Le Conseil coopte en remplacement Monsieur Pierre Dochen. Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de ratifier la cooptation de Monsieur Pierre Dochen en tant qu'administrateur.

L. Demaré M. Fetler
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 533, fol. 2, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14041/660/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

FINTILES INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.936.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée Générale Statutaire du 7 mai 1999

- les mandats d'administrateur de Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., L-Differdange, Monsieur Hubert Hansen, licencié en droit, L-Mersch et Monsieur Guy Lammar, employé privé, L-Itzig sont reconduits pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005;

- le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, L-Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Fait le 7 mai 1999.

Certifié sincère et conforme
Pour FINTILES INVESTMENT S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14048/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

GIANFI 911 HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 72.174.

En date du 28 février 2000, le contrat de domiciliation conclu entre la société anonyme GIANFI 911 HOLDING S.A. avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A. avec siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg courant pour une durée indéterminée a été dénoncé avec effet au 28 février 2000.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2000, vol. 534, fol. 37, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14064/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

KIRIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17B, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 31.585.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES DE BONNEVOIE S.A.
Signature

(14100/810/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

GLIBRO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 47.584.

Il résulte des résolutions d'une assemblée générale tenue le 24 août 1998 que KPMG FIDES PEAT, réviseurs d'entreprises, Genève, a été nommée commissaire en remplacement de KPMG AUDIT, démissionnaire.
Luxembourg, le 15 février 2000.

Pour avis sincère et conforme
GLIBRO HOLDING S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2000, vol. 534, fol. 12, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14067/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

FUGA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.339.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue à Luxembourg en date du 1^{er} février 2000*

En conformité avec l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales et aux articles 5 et 6 des statuts, le Conseil d'Administration décide d'accepter le rachat par la société de 286 actions FUGA S.A. au prix net de BEF 19.637,- (dix-neuf mille six cent trente-sept francs belges) par action.

Certifié sincère et conforme
FUGA S.A.

F. Mesenburg J.-P. Reiland
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14053/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

**FLIE-FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE INVESTISSEMENTS ETRANGERS,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.124.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire

- La démission de Monsieur Enrico Serrati de ses fonctions d'administrateur de la société est acceptée par le Conseil d'Administration.
- Il n'est pas prévu de pourvoir au remplacement de Monsieur Enrico Serrati dans l'immédiat.

Certifié sincère et conforme
FLIE-FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE
INVESTISSEMENTS ETRANGERS

G. Olgiati C. Schlessner M. Zamparini
Administrateur Administrateur Administrateur
Date: 25.01.2000 Date: 28.01.2000 Date: 21.01.2000

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14049/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

LA FLANDRE DE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.232.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

LA FLANDRE DE PARTICIPATION S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(14101/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

HELVESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.989.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 février 2000

- Suite à la démission de Madame Yolande Johanns, Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant au 34, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme
HELVESTATE S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14072/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

HOLIVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 29.677.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 août 1999

Présents: Monsieur Luc Demaré, administrateur,
Monsieur Charles Gielen, administrateur.

Ordre du jour:

Démission de Monsieur Philippe Gonne, administrateur.

Résolution

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Philippe Gonne de son poste d'administrateur. Le nouvel administrateur sera nommé lors de la prochaine assemblée.

L. Demaré C. Gielen
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 533, fol. 2, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14073/660/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

IMM. LUX S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.908.

Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting of December 15, 1999

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen is appointed as Statutory Auditor in replacement of FIN-CONTROLE S.A. until the Annual General Meeting of 2005.

Luxembourg, December 15, 1999.

For true copy
IMM. LUX S.A.

Signature Signature
Director Director

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14077/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

LOGRILLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 31, route de Rochefort.
R. C. Luxembourg B 21.982.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES DE BONNEVOIE S.A.

Signature

(14111/810/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

LIFERCAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.746.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 44, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIFERCAR S.A.
Signatures
Deux administrateurs

(14106/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

LIFERCAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.746.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 10 juin 1999

Troisième résolution

Les mandats d'administrateur de Madame Carine Mulliez, Monsieur Philippe Mulliez, Monsieur Edmond Ries, Monsieur Claude Schmitz ainsi que le mandat de commissaire de surveillance, Monsieur Maurice Hauptert, sont renouvelés pour une période de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2005.

Pour LIFERCAR S.A.
Signatures
Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 44, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14107/045/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

IDEA DESK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 50.659.

La soussignée, IDEA DESK LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 134, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, atteste par la présente que suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 février 2000 a été nommée administrateur.

Madame Nancy Staring, conseiller, demeurant à L-2330 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse, en remplaçant sans décharge Monsieur Jan Herman van Leuvenheim.

Requisition pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IDEA DESK LUXEMBOURG S.A.
J.J. Geusebroek
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2000, vol. 533, fol. 96, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14075/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

H.O.M.E. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 13.648.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 avril 1999

- les mandats d'Administrateur de Madame Yolande Johanns, employée privée, L-Reckange-sur-Mess et de Messieurs Jean-Paul Reiland, employé privé, L-Bissen et François Mesenburg, employé privé, L-Biwer sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de cinq ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

- le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme
H.O.M.E. HOLDING S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14074/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

LES RESIDENCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 35.243.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 29 octobre 1999 que:

1. L'assemblée a nommé à la fonction d'administrateur, la société anonyme BTG CONCEPT, avec siège social au 94, rue du Golf, L-1638 Senningerberg. Le mandat ainsi confié commence ce jour pour venir à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2004.

2. L'assemblée demande au conseil d'administration de confier au nouvel administrateur des missions de coordination et de développement des activités.

A la suite de ces modifications, le nouveau conseil d'administration, valable à partir du 29 octobre 1999 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2004, se compose comme suit:

M. Louis-Marie Piron, administrateur-délégué,
Mme Janine Martin, administrateur,
La société THOMAS & PIRON (LUXEMBOURG) S.A., administrateur,
La société BTG CONCEPT S.A., administrateur.

LES RESIDENCES S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14103/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

LIFERAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.259.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 44, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIFERAR S.A.

Signatures

Deux administrateurs

(14104/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

LIFERAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.259.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 juin 1999

Troisième résolution

Les mandats d'administrateur de Madame Arièle Mulliez, Monsieur Philippe Mulliez, Monsieur Edmond Ries, Monsieur Marc Lamesch ainsi que le mandat de commissaire de surveillance, Monsieur Maurice Hauptert, sont renouvelés pour une période de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2005.

Pour LIFERAR S.A.

Signatures

Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 44, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14105/045/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

PREMIER CRU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.967.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Luxembourg, le 2 mars 2000, que les administrateurs ont décidé d'accepter la démission de M. Rui Fernandes Da Costa en tant qu'administrateur, et de coopter en remplacement Monsieur Rinse Strikwerda, directeur de société, résidant CH-1805 Jongny, Chemin de la Perrette 11, Suisse. Le mandat du nouvel administrateur prendra immédiatement fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2003.

Luxembourg, le 3 mars 2000.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 42, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(14140/805/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

MIDDLE EAST PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.190.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 19 mai 1999

- Suite à la démission de Madame Françoise Simon, Monsieur François Mesenburg, employé privé, L-Biwer a été coopté administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme
MIDDLE EAST PARTICIPATIONS S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14124/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

LIFERLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.766.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 44, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIFERLA S.A.
Signatures
Deux administrateurs

(14108/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

LIFERLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.766.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 août 1999

Troisième résolution

Les mandats d'administrateur de Madame Laurence Mulliez, Monsieur Philippe Mulliez, Monsieur Claude Schmitz, Monsieur Marc Lamesch, ainsi que le mandat de commissaire de surveillance, Monsieur Maurice Hauptert, sont renouvelés pour une période de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2005.

Pour LIFERLA S.A.
Signatures
Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 44, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14109/045/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

PELICAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 43.563.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société lors de sa réunion du 1^{er} novembre 1999

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} novembre 1999:

- La délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 1998 est reportée à une date ultérieure.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 1^{er} novembre 1999.

Pour extrait conforme
G. Leclerc
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2000, vol. 534, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14134/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

PANETON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.290.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 6 octobre 1998

- La cooptation de la société FINIM LIMITED, Jersey, en tant qu'administrateur en remplacement de Madame Eliane Irthum, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme
PANETON HOLDING S.A.

| | |
|----------------|-----------------|
| F. Mesenburg | FINIM LIMITED |
| Administrateur | Administrateurs |
| | Signatures |

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14132/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

PANETON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.290.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 5 octobre 1999

- la cooptation de Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., 20, rue Woiwer, L-4687 Differdange, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire, est ratifiée; son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statutaire de 2001;

- Alain Renard, employé privé, 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm, est nommé comme administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale statutaire de 2001.

Fait à Luxembourg, le 5 octobre 1999.

Certifié sincère et conforme
PANETON HOLDING S.A.

| | |
|----------------|----------------|
| F. Mesenburg | FINIM LIMITED |
| Administrateur | Administrateur |
| | Signature |

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14133/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

M.D.C., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 42, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2000.

Signature.

(14119/799/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

OLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 63.469.

L'an deux mille, le dix-sept février.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OLEX SA, avec siège social à Luxembourg, 10, rue de Vianden,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 4 mars 1998, publié au Mémorial C, numéro 402 du 4 juin 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 63.469, modifiée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor en date du 28 décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 183 du 18 mars 1999.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean Brucher, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Chantal Hagen, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Céline Kuntzinger, employée privée, demeurant à Manom (F).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Modification de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euros.

2.- Augmentation du capital social pour le porter à un montant de 578.125,- EUR (cinq cent soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq Euros), sans émission de nouvelles actions. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

3.- Fixation d'une valeur nominale par action de 25,- (vingt-cinq Euros). Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4.- Introduction des résolutions circulaires et de la vidéoconférence pour les réunions et le vote au conseil d'administration. Modification afférente de l'article 6 des statuts par l'introduction de 4 alinéas supplémentaires à la suite du texte actuel, rédigés de la façon suivante:

«Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement. Les séances du conseil d'administration pourront également être tenues par voie de vidéoconférence. Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du conseil en désignant par écrit, télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un autre administrateur pour le représenter aux réunions et y voter en son lieu et place.

Le conseil d'administration délibère valablement si la majorité de ses membres est présente ou représentée ou si la majorité de ses membres présente ou représentée assiste à la séance du conseil d'administration par voie de vidéoconférence.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, ou à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés assistant à une séance du conseil d'administration tenue par voie de vidéoconférence.

En cas d'urgence, le conseil d'administration peut approuver des résolutions par vote circulaire exprimé par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex, pourvu que les résolutions soient approuvées par tous les administrateurs. Une telle décision est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Elle pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.»

5.- Conversion des actions nominatives en titres au porteur.

6.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les vingt-trois mille cent vingt-cinq (23.125) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune représentant l'intégralité du capital social de vingt-trois millions cent vingt-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 23.125.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents ou représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois en Euros, au taux de conversion officiel de l'UEM qui est de 40,3399 LUF (quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois) pour 1,- EUR (un Euro), de sorte que le capital social sera provisoirement de cinq cent soixante-treize mille deux cent cinquante-trois Euros soixante-dix-sept cents (573.253,77 EUR), divisé en vingt-trois mille cent vingt-cinq (23.125) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des actions à vingt-cinq (25,-) Euros.

En conséquence, le capital social de la société est porté à cinq cent soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq Euros (EUR 578.125,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de quatre mille huit cent soixante et onze Euros vingt-deux cents (EUR 4.871,22) sans émission d'actions nouvelles. Le montant de quatre mille huit cent soixante et onze Euros vingt-deux cents (EUR 4.871,22) a été intégralement libéré en espèces par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cinq cent soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq Euros (578.125,- EUR), représenté par vingt-trois mille cent vingt-cinq (23.125) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»

Les autres alinéas de l'article 5 sont inchangés.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'introduire les résolutions circulaires et la vidéoconférence pour la réunion et le vote au conseil d'administration.

En conséquence, l'article 6 est modifié par l'introduction de 4 alinéas supplémentaires à la suite du texte actuel, rédigés de la façon suivante:

«Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement. Les séances du conseil d'administration pourront également être tenues par voie de vidéoconférence. Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du conseil en désignant par écrit, télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un autre administrateur pour le représenter aux réunions et y voter en son lieu et place.

Le conseil d'administration délibère valablement si la majorité de ses membres est présente ou représentée ou si la majorité de ses membres présente ou représentée assiste à la séance du conseil d'administration par voie de vidéoconférence.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, ou à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés assistant à une séance du conseil d'administration tenue par voie de vidéoconférence.

En cas d'urgence, le conseil d'administration peut approuver des résolutions par vote circulaire exprimé par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex, pourvu que les résolutions soient approuvées par tous les administrateurs. Une telle décision est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Elle pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.»

Les autres alinéas de l'article 6 sont inchangés.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de convertir les actions nominatives actuellement existantes en titres au porteur. La conversion en titres nominatifs restant toujours possible à la demande de chaque actionnaire individuellement.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé J. Brucher, C. Hagen, C. Kuntzinger, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 février 2000, vol. 856, fol. 86, case 10. – Reçu 1.965 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} mars 2000.

B. Moutrier.

(14129/272/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

OLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R. C. Luxembourg B 63.469.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 mars 2000.

B. Moutrier.

(14130/272/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

PINATUBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 44.453.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 2 août 1999

Présents:

Monsieur Luc Demaré, administrateur

Mademoiselle Michelle Fetler, administrateur

Ordre du jour:

Démission de Monsieur Philippe Gonne, administrateur.

Résolution

Le conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Philippe Gonne de son poste d'administrateur. Le nouvel administrateur sera nommé lors de la prochaine assemblée.

Pour extrait conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 533, fol. 2, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14136/660/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

MERRITT EQUITILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.976.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 45, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(14121/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

MERRITT EQUITILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.976.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société, tenue en date du 2 juin 1999, que:
- L'assemblée est informée du changement de statut juridique du commissaire aux comptes qui de société civile MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION est devenu société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION, S.à r.l.
- L'assemblée nomme nouveau commissaire aux comptes la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l. dont le mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2002.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 45, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14120/677/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

METALWORKING AND FINANCE GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 43.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 42, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

METALWORKING AND FINANCE GROUP
INTERNATIONAL S.A.

Signature

(14122/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

METALWORKING AND FINANCE GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 43.068.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 3 mai 1999

Messieurs N. Grassi, A. De Bernardi et Madame M.-F. Ries-Bonoani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2002. La démission de Monsieur Adrien Schaus de son poste de commissaire aux comptes est acceptée et décharge lui est donnée. Madame Elisa Pinto, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002.

Pour extrait sincère et conforme

METALWORKING AND FINANCE GROUP
INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 42, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14123/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

MAIT INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 62.214.

Le bilan au 30 juin 1998 approuvé par l'assemblée générale du 20 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2000, vol. 534, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2000.

Signature.

(14116/717/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

19603

MAIT INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 62.214.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 septembre 1999

Les comptes clôturés au 30 juin 1998 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 1998.

La cooptation de Madame Marion Muller, en tant qu'administrateur a été ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale se prononçant sur les comptes clôturés au 30 juin 1999.

Le mandat de Enrica Camiletti, Maria Grazia Tonti, Marc Muller, Yvette Hamilius, administrateurs, et le mandat de Gerardo De Gennaro, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes clôturés au 30 juin 1999.

Pour extrait sincère et conforme
Pour MAIT INTERNATIONAL S.A. HOLDING

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2000, vol. 534, fol. 39, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14117/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

LUX-DIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 41.838.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1999, vol. 531, fol. 86, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2000.

Signature.

(14112/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

MONTELUX INVESTMENTS & FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

STATUTES

In the year two thousand, on the seventeenth of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

1.- The company CHAPRON CORPORATION LIMITED, having its registered office in The Valley, Anguilla (British West Indies),

here duly represented by Mr Christian Bühlmann, private employee, residing at Junglinster.

2.- The company RASCASSE CORPORATION LIMITED, having its registered office in The Valley Anguilla (British West Indies), here duly represented by Mr Christian Bühlmann, prenamed. Such appearing parties, acting in their capacities, have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (société anonyme) is hereby formed under the title of MONTELUX INVESTMENTS & FINANCE S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The company's object is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies; the acquisition by purchase the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies.

The company may participate in the development of any such enterprise and may render them every assistance, without subjecting itself to the law of 31st July 1929 governing holding companies.

The company may undertake all commercial, personal property, real estate and financial operations related directly or indirectly to the above mentioned activities or which may facilitate their realization.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) represented by three thousand one hundred (3,100) shares of a par value of ten Euros (10.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

Art. 6. The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors with the approval of the statutory auditor, is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 11. The annual General Meeting is held in May on the first Wednesday at 11.30 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who needs not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2000.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2001.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

| | |
|--|-------|
| 1.- The company CHAPRON CORPORATION LIMITED, prenamed, three thousand and ninety-nine shares | 3,099 |
| 2.- The company RASCASSE CORPORATION LIMITED prenamed, one share | 1 |
| Total: three thousand and one hundred shares | 3,100 |

These shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

For the purposes of the registration the amount of the capital is evaluated at 1,250,536.90 LUF.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at sixty thousand Luxembourg francs.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as directors:
 - a) Mr Dennis Bosje, director, residing at L-8447 Steinfort, 3, rue Boxepull;

- b) Mr Christian Bühlmann, private employee, residing at L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach;
 c) Mr Klaus Krumnau, private employee, residing at L-8383 Koerich, 8, rue Principale.

3.- The following firm has been appointed as statutory auditor: The Company COMMISERV, S.à r.l., having its registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

4.- The Company's registered office shall be in L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

5.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.

6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the company to one or more of its members.

Déclaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le dix-sept février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

- 1.- La société CHAPRON CORPORATION LIMITED, avec siège social à The Valley, Anguilla (British West Indies), ici dûment représentée par Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à Junglinster;
- 2.- La société RASCASSE CORPORATION LIMITED, avec siège social à The Valley, Anguilla (British West Indies), ici dûment représentée par Monsieur Christian Bühlmann, préqualifié.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MONTELUX INVESTMENTS & FINANCE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en favoriser l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de mai à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2000.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

| | |
|--|----------|
| 1.- La société CHAPRON CORPORATION LIMITED, prédésignée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions | 3.099 |
| 2.- La société RASCASSE CORPORATION LIMITED, prédésignée, une action | <u>1</u> |
| Total: trois mille cent actions | 3.100 |

Les actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.250.536,90 LUF.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Dennis Bosje, directeur, demeurant à L-8447 Steinfort, 3, rue Boxepull;
 - b) Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach;
 - c) Monsieur Klaus Krumnau, employé privé, demeurant à L-8383 Koerich, 8, rue Principale.
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:
La société COMMISERV, S.à r.l., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Bühlmann, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 février 2000, vol. 508, fol. 84, case 4. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mars 2000.

J. Seckler.

(14242/231/246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

MILK BAR LO SMERALDO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 31, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 33.011.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES DE BONNEVOIE S.A.

Signature

(14125/810/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

PASHMIN'ART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

STATUTS

L'an deux mille, le seize février.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- PREMIUM GROUP HOLDING S.A., une société anonyme holding de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1219 Luxembourg, rue Beaumont, ici représentée par Monsieur Joseph Doisy, administrateur de sociétés, demeurant à L-2630 Luxembourg, 145, rue de Trèves,

en vertu d'une procuration générale du 18 juin 1999.

2.- CENTRE DE GESTION HOLDING S.A., une société anonyme holding de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1219 Luxembourg, rue Beaumont, ici représentée par Monsieur Joseph Doisy, administrateur de sociétés, demeurant à L-2630 Luxembourg, 145, rue de Trèves,

en vertu d'une procuration générale du 18 juin 1999.

Les copies des prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de PASHMIN'ART S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente d'accessoires de mode.

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai, à 9.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2000.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1.- PREMIUM GROUP HOLDING S.A., prénommée, cinquante actions | 50 |
| 2.- CENTRE DE GESTION HOLDING S.A., prénommée, cinquante actions | 50 |
| Total: cent actions | 100 |

Les actions ont été libérées à concurrence de 25% par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Evaluation du Capital social

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

- a) Madame Jayashree Chadha-Drai, directrice de sociétés, demeurant à L-1212 Luxembourg, 19, rue des Bains.
- b) Monsieur David Draï, administrateur de sociétés, demeurant à L-1212 Luxembourg, 19, rue des Bains.
- c) Monsieur Joseph Doisy, administrateur de sociétés, demeurant à L-2630 Luxembourg, 145, rue de Trèves.

Quatrième résolution

Est nommée commissaire:

- FORIG S.C., avec siège social à Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de 2005.

Sixième résolution

En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Madame Jayashree Chadha-Drai, prénommée, comme administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Doisy, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 22 février 2000, vol. 412, fol. 97, case 2. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 mars 2000.

E. Schroeder.

(14243/228/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

PASHMIN'ART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

Réunion du Conseil d'Administration du 16 février 2000

Le Conseil d'Administration, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts et par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, nomme Madame Jayashree Chadha-Drai, directrice de sociétés, demeurant à L-1212 Luxembourg, 19, rue des Bains, comme administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Mersch, le 16 février 2000.

E. Schroeder
Notaire
Signatures

(14244/228/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

Art. 2.- La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière et la promotion dans le domaine immobilier. Elle a plus particulièrement pour objet l'acquisition, la vente, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoine mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour le compte de tiers en général toutes opérations commerciales et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

Art. 3.- Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Art. 4.- Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 5.- La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6.- Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 7.- La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8.- L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9.- L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10.- Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par un mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11.- L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12.- Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13.- La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2000.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

| | |
|---|-------|
| 1.- Madame Anita Hort, préqualifiée, six cent cinquante actions | 650 |
| 2.- Monsieur Patnck Leclerc, préqualifié, trois cents actions | 300 |
| 3.- Monsieur Martin Theves, préqualifié, trois cents actions | 300 |
| Total: mille deux cent cinquante actions | 1.250 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Madame Anita Hort, employée privée, demeurant à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling;
 - b) Monsieur Patrick Leclerc, employé privé, demeurant à L-2117 Luxembourg, 12, rue Mameranus,
 - c) Monsieur Martin Theves, employé privée, demeurant à L-1511 Luxembourg, 103, avenue de la Faiencerie.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Jean-Marie Poos, employé privé, demeurant à L-4531 Niedercorn, 84, route de Bascharage.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.
- 5) Le siège social est établi à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
- 6) Faisant usage de la faculté offerte par l'article six des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Madame Anita Hort, prénommée, laquelle pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Hort, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 février 2000, vol. 508, fol. 81, case 10. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mars 2000.

J. Seckler.

(14232/231/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

MANNESMANN FINANZ-HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 9.671.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 34, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

MANNESMANN FINANZ-HOLDING S.A.

Signatures

(14118/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

RESTAURANT PIZZERIA LA BELLA VITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Weiler-La-Tour.

En date du 24 février 2000,

les associés de la société à responsabilité limitée RESTAURANT PIZZERIA LA BELLA VITA, S.à r.l., Monsieur Antonio Luisi, gérant de sociétés, demeurant à Luxembourg, 3, rue Bernard Haal, Mademoiselle Manuela Luisi, serveuse, demeurant à Luxembourg, 3, rue Bernard Haal, et Mademoiselle Anne Diane Luisi, sans état, demeurant à Fentange, 113B, rue de Bettembourg, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1) La nomination de Mademoiselle Manuela Luisi comme gérante administrative est révoquée à partir de ce jour.

Fait à Luxembourg, en date du 24 février 2000.

A. Luisi M. Luisi A. D. Luisi

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2000, vol. 534, fol. 24, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14150/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Art. 10.- L'année sociale coïncide le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille.

Art. 11.- La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12.- Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente cinq mille (35.000,-) francs.

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris, à l'unanimité, la décision suivante:

1.- Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain Frisaye, prêtre.

2.- Est nommée gérante administrative de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Irma Jacquemart, prédiète.

3.- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant technique.

4.- L'adresse du siège social de la société est établie à L-4050 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Canal.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Frisaye, I. Jacquemart, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} mars 2000, vol. 858, fol. 1, case 6. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande.

Esch-sur-Alzette, le 6 mars 2000.

N. Muller.

(14233/224/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

FINANCIERE DILMUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-deux février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) LUXEMBOURG INTERNATIONAL GONSULTING S.A. (INTERCONSULT), représentée par Monsieur Federigo Cannizzaro, administrateur de sociétés, résidant à Luxembourg et Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, résidant à Strassen;

ici représentée par M^e Tom Schram, avocat, demeurant à Berbourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 22 février 2000; et

2) BAHRAIN INTERNATIONAL BANK (E.C.), établie à Manama, Etat de Bahreïn, représentée par Monsieur Benjamin Bach, directeur, c/o Dilmun Investments Limited, 93 Park Lane, Londres W1Y 3TA, Royaume-Uni,

ici représentée par M^e Tom Schram, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 17 février 2000.

Lesquelles procurations, signées ne varientur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes, ès qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts constitutifs d'une société anonyme (les «Statuts») qu'elles forment entre elles.

Art. 1^{er}. - Dénomination. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de FINANCIERE DILMUN S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. - Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales, filiales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré dans les limites de Luxembourg-Ville par simple décision du conseil d'administration de la Société.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. - Durée de la Société - Dissolution. La Société est établie pour une période illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications des présents Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 22 ci-après.

Art. 4. - Objet. La Société a pour objet d'effectuer toute opération financière, y compris la prise, par voie directe ou indirecte, de participations, de quelque forme qu'elles soient, dans toute société, de quelque forme qu'elle soit, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, la souscription, l'acquisition, le transfert, la vente et la titrisation de créances, valeurs mobilières ou autres titres quelle que soit leur nature, de ou émis par des organisations et institutions internationales, des Etats souverains, des sociétés publiques ou privées, ou toute autre entité juridique.

Sans préjudice de ce qui précède, la Société peut lever des fonds soit au moyen de dons ou d'emprunts, soit par l'émission de valeurs mobilières, titres, obligations ou autres instruments financiers, quelque soit leur nature, l'échéance et quelque soit la devise. La Société peut utiliser ses fonds pour la création, la gestion, le développement et la cession d'un portefeuille de valeurs mobilières ou autres instruments financiers, participer à la création, au développement et/ou au contrôle de toute société. La Société peut acquérir par voie d'investissement, souscription, souscription par option d'achat ou par tout autre biais des valeurs mobilières ou autres instruments financiers de toute nature, pour réaliser ceux-ci par vente, transfert, échange ou de toute autre manière. La Société peut aussi accorder tout soutien, prêt, avantage ou garantie au regard de ses propres obligations et des obligations de tiers, et ce dans toute devise.

La Société peut effectuer des opérations de change en devise, des opérations d'échange d'intérêt (swap) et autres opérations de couverture de risque (hedging). La Société peut, en général, employer toutes techniques et instruments relatifs à ses investissements en vue d'une gestion efficace, enfermant des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change et de taux d'intérêt.

En général, la Société peut effectuer toute opération et peut faire tout investissement qu'elle estime nécessaire ou utile afin d'accomplir ou de développer son objet social, y compris, sans limitation, l'accomplissement de toute opération commerciale permise aux sociétés luxembourgeoises en conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Art. 5. - Capital. Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille (EUR 50.000,-) euros consistant en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent (EUR 100,-) euros chacune.

Art. 6. - Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, et dans les limites de la loi.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que le mention des transferts des actions et les dates de ces transferts.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution d'une assemblée générale des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents Statuts, telles qu'établies à l'article 22 ci-après.

Art. 7. - Transfert des Actions. Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 8. - Assemblée des Actionnaires. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le second mercredi du mois de juillet de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. - Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et affirment avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. - Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement des actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale.

Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et le terme de leurs fonctions. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Les premiers administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. - Réunion du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration nomme un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire administrateur ou non et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Les réunions du conseil d'administration seront convoquées par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société, comprenant un ou plusieurs directeurs généraux, des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints ou autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société.

De telles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés ne sont pas nécessairement administrateurs ou actionnaires de la Société. Dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par le secrétaire ou par tout directeur à tous les administrateurs au moins trois jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit soit par lettre ou télécopie, ou par câble, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, les votes pour et contre une résolution s'équivalent, le président de la réunion aura voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. - Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur pro tempore qui en aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur.

Art. 13. - Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration aura les pouvoirs les plus étendus pour déterminer la politique de la Société ainsi que l'exécution de tous les actes de disposition et d'administration de la Société ne dépassant pas l'objet social.

Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations, en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, aux fondés de pouvoir de la Société.

Art. 14. - Conflits d'intérêt. Aucun contrat et ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui serait administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel ou contraire dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel ou contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 15. - Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, tout procès, ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la requête de tout autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable pour négligence grave ou mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couverts par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits.

Art. 16. - Délégation de Pouvoirs. Le conseil d'administration peut nommer un administrateur-délégué et, avec l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires, un directeur général qui aura pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et l'exécution d'opérations de la Société, ainsi que pour accomplir tout acte en vue de l'accomplissement de l'objet et la poursuite de l'orientation générale de la Société.

Art. 17. - Signature autorisée. La Société sera engagée, en toute circonstance, par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 18. - Commissaire aux Comptes. Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire aux comptes désigné par les Statuts ou dans les cas prévus par la loi, par un commissaire aux comptes externe et indépendant. Le commissaire statutaire sera élu pour une période n'excédant pas six ans.

Le commissaire statutaire sera désigné par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonctions.

Le premier commissaire statutaire sera élu par l'assemblée générale des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

Art. 19. - Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. - Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des Statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit ainsi qu'il est dit à l'article six ci-dessus.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seul et à sa discrétion de la répartition des dividendes quand elle le jugera opportun et conforme à l'objet et aux buts de la Société.

Les dividendes pourront être payés en francs luxembourgeois ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la Loi de 1915.

Art. 21. - Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires soumises aux conditions de quorum et de majorité auxquelles il est fait référence à l'article 22 ci-dessous. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires déterminera également leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 22. - Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

Art. 23. - Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront tranchées par référence au droit luxembourgeois et en particulier à la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2000.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2001.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|-----|
| (1) INTERCONSULT, précitée, une action | 1 |
| (2) BAHREIN INTERNATIONAL BANK (E.C.), précitée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions | 499 |
| Total: cinq cents actions | 500 |

Les actions ont toutes été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que le montant de cinquante mille (EUR 50.000,-) euros est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement et qu'en outre ces Statuts constitutifs sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à deux millions seize mille neuf cent quatre-vingt-quinze (2.016.995,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Les comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-dix mille (70.000,-) francs.

Assemblée constitutive

Les comparantes, précitées, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

(i) Le nombre des administrateurs de la Société est fixé à trois;

(ii) Le nombre des commissaires de la Société est fixé à un;

(iii) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

(a) Monsieur Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;

(b) Monsieur Federigo Cannizzaro, précité; et

(c) Monsieur Jean-Marc Debaty, précité.

(iv) Est appelé aux fonctions de commissaire:

ARTHUR ANDERSEN S.C., ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

(v) Conformément aux dispositions des articles 60 de la Loi de 1915, telle que modifiée et l'article 16 des Statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à désigner un administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature en respect de la gestion journalière de la Société.

(vi) Le siège social est fixé à 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Schram, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2000, vol. 122S, fol. 82, case 2. – Reçu 20.170 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2000.

A. Schwachtgen.

(14237/230/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

NOUVEAU MELUSINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 145, rue de la Tour Jacob.

R. C. Luxembourg B 21.346.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(14128/810/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

MONTICELLO PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 50.220.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

MONTICELLO PROPERTIES S.A.

Signature

Administrateur

Signature

Administrateur

(14126/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

MONTICELLO PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.220.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire, tenue le 25 mars 1999

- la cooptation de la société FINIM LIMITED, avec siège social à Jersey, Channel Islands en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Jacques-Emmanuel Lebas, démissionnaire, est ratifiée;
- la cooptation de Monsieur Hubert Hansen, licencié en droit, L-Mersch, en tant qu'administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Extrait certifié sincère et conforme
MONTICELLO PROPERTIES S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14127/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

SURRICANE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 53.313.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire,
tenue au siège social en date du 24 décembre 1999*

Le capital social a été converti en euro.

Le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans indication de valeur nominale, entièrement libérées, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme
SURRICANE HOLDINGS S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2000, vol. 534, fol. 39, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14187/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

PHOTO FLASH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 28, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.429.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES DE BONNEVOIE S.A.
Signature

(14135/810/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

ROMANEE CONTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.059.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Luxembourg, le 2 mars 2000, que les administrateurs ont décidé d'accepter la démission de M. Rui Fernandes Da Costa en tant qu'administrateur, et de coopter en remplacement Monsieur Rinse Strikwerda, directeur de société, résidant CH-1805 Jongny, Chemin de la Perrette 11, Suisse. Le mandat du nouvel administrateur prendra immédiatement fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2002.

Luxembourg, le 3 mars 2000.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 42, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(14154/805/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

ROYAL FIRST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 23.808.

—
Le bilan au 31 décembre 1998 approuvé par l'assemblée générale du 10 janvier 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2000, vol. 534, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2000.

Signature.

(14155/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

ROYAL FIRST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 23.808.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 janvier 2000

Les comptes clôturés au 31 décembre 1998 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998.

La cooptation de Yvette Hamilius en tant qu'administrateur a été ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale se prononçant sur les comptes clôturés au 31 décembre 1999.

Les mandats de Marc Muller, Jean-Marc Faber et Yvette Hamilius, administrateurs, et le mandat de Frédéric Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme
ROYAL FIRST HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2000, vol. 534, fol. 39, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14156/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

VINALUC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 58.023.

—
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30 juin 1999 à 10.30 heures tenue au siège social de la société

Liste de présence:

M. Luc Demaré, administrateur,
Mlle Michelle Fetler, administrateur.

Ordre du jour:

- 1) Arrêté des comptes annuels de l'exercice au 30 juin 1999.
- 2) Préparation de l'assemblée générale ordinaire du 5 août 1999.
- 3) Elaboration du rapport de gestion sur l'exercice couvrant la période du 1^{er} juillet 1998 au 30 juin 1999.
- 4) Proposition de répartition bénéficiaire.
- 5) Divers.

La réunion est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de M. Luc Demaré, qui désigne comme secrétaire Mlle Michelle Fetler. Les différents points suivants sont abordés.

- Le Conseil d'Administration prend connaissance des documents suivants:
 - comptes annuels arrêtés au 30 juin 1999
 - pièces de l'inventaire
- Le Conseil examine et se fait détailler, rubrique par rubrique, les comptes annuels. Aucune modification aux règles d'évaluation n'est apportée.
- Le Conseil entérine à l'unanimité les comptes annuels au 30 juin 1999 et leur présentation.
- Le Conseil rédige ensuite le texte du rapport de gestion, qui sera présenté à l'assemblée générale pour l'exercice 1998/99.

Préparation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

1) Conformément aux statuts, l'assemblée générale annuelle se tiendra le 5 août 1999 à 10.00 heures au siège social de la société. Comme les actions sont au porteur, elle sera convoquée par publication au Lëtzeburger Journal et au Mémorial.

- 2) Les points inscrits à l'ordre du jour de l'AGO seront rédigés de la manière suivante:
1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du commissaire.
 2. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 30 juin 1999.
 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
 4. Election des administrateurs et du commissaire.
 5. Divers.
- 3) Une copie des comptes annuels et du rapport de gestion sera transmise au commissaire.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

L. Demaré M. Fetler

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 août 1999

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Luc Demaré qui désigne comme secrétaire Madame Anne Willem et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Michelle Fetler.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuerger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 120 actions constituant l'intégralité du capital social 15 actions sont représentées et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1999.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Divers

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 30 juin 1999 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.
- 2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 71.012.807,- LUF sont approuvés. L'assemblée décide de répartir le solde bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 2.067.896,- LUF, auquel s'ajoute le report bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 5.035.887,- LUF, de la manière suivante:
 - 200.000,- LUF à la réserve légale
 - report à nouveau du solde de 7.173.783,- LUF.
- 3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire.
- 4) Les démissions de Monsieur Philippe Gonne et de Mademoiselle Michelle Fetler de leur poste d'administrateur sont acceptées.

5) Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin à l'issue de la prochaine assemblée

- Monsieur Luc Demaré,
- Monsieur Pierre Dochen,
- La société BURBON VENTURE CORPORATION.

Est réélu commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée BANQUE DELEN LUXEMBOURG.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 11.30 heures.

L. Demaré A. Willem M. Fetler
Le président Le secrétaire Le scrutateur

*Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 5 août 1999**Liste de présence*

| Nom de l'actionnaire | Adresse | Actions | Signature Actionnaires | |
|----------------------|---------------------------------------|--------------|------------------------|---------------|
| FIDELIN S.A. | 287, route d'Arlon, L-2240 Luxembourg | 5 | Signature | |
| | | L. Demaré | M. Fetler | A. Willem |
| | | Le président | Le scrutateur | Le secrétaire |

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 533, fol. 2, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14220/660/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

TECANOX, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 17.152.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

TECANOX S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(14193/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13.- En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14.- Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15.- Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à trente-deux mille francs luxembourgeois (LUF 32.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social souscrit est évalué à cinq cent mille deux cent quinze francs luxembourgeois (LUF 500.215,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-3352 Leudelange, 6, rue d'Eich.
- Est nommé gérant technique, pour une durée indéterminée, pour les branches restauration et hébergement, Monsieur Luc Munoz, cuisinier, demeurant à B-6840 Neufchâteau, 6, rue de la Justice, ici présent et ce acceptant.
- Est nommé gérant technique pour la branche débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées, et gérant administratif, pour une durée indéterminée, Monsieur Mourad Dounas, préqualifié.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants. Néanmoins, pour une opération dont le montant ne dépasse pas mille deux cent cinquante Euros (EUR 1.250,-), la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant administratif, Monsieur Mourad Dounas, préqualifié.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Dounas, L. Munoz, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2000, vol. 122S, fol. 63, case 2. – Reçu 5.002 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 mars 2000.

T. Metzler.

(14234/222/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

PLASTICHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 64.244.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

PLASTICHE S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(14137/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

PROCIMBRIA FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.533.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2000.

PROCIMBRIA FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(14142/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

SHANGHAILUX ENTREPRISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8396 Septfontaines, 12, rue de l'Eglise.

L'an deux mille, le onze février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Wennan Zheng, sans état, demeurant à L-4081 Esch-sur-Alzette, 27, rue Dicks;

2.- Monsieur Jian Xu, commerçant, demeurant à Wenzhou City, Zhejiang, 19A, Fusen Huayan Chezhan Dadao (Chine),

ici représenté par Monsieur Wennan Zheng, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I.- Objet - Raison sociale - Durée**Art. 1^{er}.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.**Art. 2.** La société prend la dénomination de SHANGHAILUX ENTREPRISE, S.à r.l.**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant chinois avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées et l'import et l'export d'articles d'art chinois.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet cidessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 5.** Le siège social est établi à Septfontaines.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1.- Monsieur Wennan Zheng, sans état, demeurant à L-4081 Esch-sur-Alzette, 27, rue Dicks, deux cents parts sociales | 200 |
| 2.- Monsieur Jian Xu, commerçant, demeurant à Wenzhou City, Zhejiang, 19A, Fusen Huayan Chezhan Dadao (Chine), trois cents parts sociales | 300 |
| Total: cinq cents parts sociales | 500 |

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.**Titre III.- Administration et Gérance****Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2000.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ trente mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-8396 Septfontaines, 12, rue de l'Eglise.

2.- L'assemblée désigne comme gérante de la société:

Madame Xiarong Ye, cuisinière, épouse de Monsieur Wennan Zheng, L-4081 Esch-sur-Alzette, 27, rue Dicks.

La société est engagée par la signature individuelle de la gérante.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: W. Zheng, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 février 2000, vol. 508, fol. 81, case 9. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mars 2000.

J. Seckler.

(14247/231/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

POINTE ALLEGRE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 31.356.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2000, vol. 534, fol. 37, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Par mandat

Signature

(14138/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

POINTE ALLEGRE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 31.356.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2000, vol. 534, fol. 37, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Par mandat

Signature

(14139/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

19630

PROFIRENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxemburg, 308, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 31.589.

Die Bilanz zum 30. September 1999, die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 1999 abgelaufene Geschäftsjahr sowie die Anlagen wurden eingetragen in Luxemburg, am 25. Februar 2000, Vol. 534, Fol. 15, Case 9 und wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von und in Luxemburg, am 8. März 2000 hinterlegt.

Luxemburg, den 7. März 2000.

PROFIRENT S.A.
Unterschriften

(14143/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

PROFIRENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxemburg, 308, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 31.589.

*Auszug aus den Beschlüssen der ordentlichen Generalversammlung,
die am 17. Dezember 1999 in Luxemburg am Gesellschaftssitz stattfand*

1. Durch gesonderte Wahl beschliesst die Versammlung die Verwaltungsratsmitglieder für die ordnungsgemässe Ausführung ihrer Aufgaben für das Geschäftsjahr, das am 30. September 1999 endete, zu entlasten.

2. Die Verwaltungsratsmitglieder werden wie folgt wiedergewählt:

Dr. Gerhard Grund, RAIFFEISEN ZENTRALBANK ÖSTERREICH, Aktiengesellschaft,

Mag. Martin Sardelic, RAIFFEISEN KAPITALANLAGE-GESELLSCHAFT m.b.H.,

Dr. Wolfgang Mansfeld, UNION-FONDS-HOLDING A.G.,

Kurt Bürkin, DG BANK DEUTSCHE GENOSSENSCHAFTSBANK A.G.,

Wolfgang E. Fürst zu Ysenburg, Büdingen,

Marcel Ernzer, Luxemburg.

Sie bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche über den Jahresabschluss zum 30. September 2000 entscheidet.

Die Versammlung beschliesst den Wirtschaftsprüfer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 7. März 2000.

PROFIRENT S.A.
Unterschriften

Einregistriert in Luxemburg, am 25. Februar 2000, vol. 534, fol. 15, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14144/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

DESIGN DECO PUB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, Centre «Le 2000».
R. C. Luxemburg B 59.336.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 25 février 2000 à 9.00 heures

A Monsieur le Préposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg

A été nommée administrateur-délégué, Madame Marie-Laure Sprinski, administrateur.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 février 2000

A été nommée administrateur, Madame Isabelle Dominici.

Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2000, vol. 534, fol. 37, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14312/320/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

SOTAD PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxemburg, 17, rue Nic Martha.
R. C. Luxemburg B 66.194.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 43, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 8 mars 2000.

(14178/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

BRASSERIE-RESTAURANT ANCORA DE ORO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 23, rue du Fossé.

STATUTS

L'an deux mille, le onze février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

- 1.- Madame Santina Pacio Fernandez, commerçante, demeurant à L-1250 Luxembourg, 129, avenue du Bois,
- 2.- Monsieur Jean Speller, employé privé, demeurant à L-6551 Berdorf, 29, rue de Consdorf.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation de brasseries-restaurants.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de BRASSERIE-RESTAURANT ANCORA DE ORO, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1.- Madame Santina Pacio Fernandez, prénommée, cinquante parts sociales | 50 |
| 2.- Monsieur Jean Speller, prénommé, cinquante parts sociales | 50 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille (500.000,-) francs se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18.

Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de trente-cinq mille (35.000,-) francs. Assemblée Générale Extraordinaire Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- a) Madame Santina Pacio Fernandez, prénommée gérante technique;
- b) Monsieur Jean Speller, prénommé, gérant administratif.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

2.- L'adresse de la société sera la suivante: L-1536 Luxembourg, 23, rue du Fossé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Pacio Fernandez, J. Speller, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 5CS, fol. 8, case 5. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2000.

E. Schlessler.

(14235/227/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2000.

RIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1926 Luxembourg, 24, rue des Légionnaires.
R. C. Luxembourg B 26.721.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2000, vol. 534, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRES REUNIES DE BONNEVOIE S.A.

Signature

(14151/810/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

RODENBER S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 50.731.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 44, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(14152/045/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.

RODENBER S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 50.731.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue le 11 mai 1999

Troisième résolution

L'assemblée générale prend acte du fait que, malgré le bénéfice de l'année, le report de perte reste supérieur au capital social et décide de maintenir l'activité de la société. L'assemblée générale mandate par la présente le conseil d'administration d'étudier au regard des résultats au 31 décembre 1999 une éventuelle restructuration du statut juridique et fiscal de RODENBER S.A. HOLDING.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires marque son accord pour le remplacement en tant que commissaire de surveillance de la société de la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN par MONTBRUN FIDUCIAIRE S.à r.l. ET CIE, S.e.c.s. pour la durée restante du mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur le bilan arrêté au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

RODENBER S.A. HOLDING

Signatures

Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2000, vol. 534, fol. 44, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14153/045/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2000.
